





CHRISTOPHE GUILLOTEAU

PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Madame Nathalie SORIN Maire

Mairie

15 rue de la Mairie

69210 LENTILLY



Modification du PLU-avis du Département

Lyon, le

16 MAI 2023

1 0 MAI 2023

Madame le Maire.

Vous m'avez transmis pour avis le projet de modification n°5 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Lentilly conformément au code de l'urbanisme.

J'émets un avis favorable à cette modification sous réserve de prise en compte de l'observation qui suit.

Je vous précise qu'en vertu de l'article R423-53 du code de l'urbanisme, vous devez consulter les services du Département pour tout projet de construction qui entraînerait la création ou la modification d'un accès sur les voiries départementales, L'avis du Département sera alors donné au regard de la configuration des lieux, du trafic et des conditions de sécurité sur ces voies en s'appuyant sur les principes indiqués dans le texte précédemment évoqué.

Je vous remercie de bien vouloir me transmettre, lorsque le PLU sera approuvé, deux exemplaires de ce dernier dont un exemplaire sous format numérique (shape file de préférence).

(whichen

Veuillez agréer, madame le Maire mes salutations distinguées.

Me Christophe GUILLOTEAU

Votre interlocutrice : Marie-Pierre BLANC

04 72 61 25 30 Marie-pierre.blanc@rhone.fr Nos Réf.: 2023/05 - D. DATP_ 2305_0004

DÉPARTEMENT DU RHÔNE